

**University of Waterloo**  
**Département d'études françaises**  
**FR452**  
**Langue française 4B**  
**Hiver 2018**  
**Mardi et jeudi, 10h-11h20, HH 227**

**Coordonnées**

**Professeur(e):** Catherine Dubeau

**Bureau:** ML 341

**Téléphone:** 519-888-4567 x35499

**Heures de consultation:** lundi 14h-15h / mardi et jeudi 11h30-12h30 ou sur rendez-vous

**Courriel:** cdubeau@uwaterloo.ca

**Description**

Dans ce cours de français avancé, l'étudiant(e) développera ses habiletés d'écriture et de correction. En nous appuyant sur une œuvre littéraire brève, nous préciserons et expliciterons des points de grammaire et de stylistique importants pour maîtriser l'expression française. Nous adopterons une perspective axée sur la communication : la grammaire sera abordée comme un outil employé pour communiquer avec clarté et précision avec un lecteur. Des ateliers permettront à l'étudiant(e) d'améliorer son écriture et de développer des techniques et des stratégies pour corriger des textes en français.

**Objectifs du cours**

À la fin de ce cours les étudiant(e)s pourront :

- A. Écrire de courts textes adaptés à des situations variées.
- B. Utiliser une méthodologie précise pour corriger des textes en français.
- C. Réviser et perfectionner des notions cruciales de grammaire et de stylistique en langue française.

**Œuvre à l'étude (obligatoire)**

- Guy de Maupassant, La Parure et autres nouvelles à chute, Hatier, 2016.

**Ouvrages complémentaires suggérés (optionnels)**

- Jacqueline Ollivier et Martin Beaudoin, Grammaire française, Nelson, 6e édition, 2016.
- Denise Rochat, Contrastes. Grammaire du français courant, Pearson, 2e édition, 2008.
- Alain Vercollier et al., Difficultés expliquées du français for English Speakers, CLE international, 2004.
- Marie-Éva de Villers, Multidictionnaire de la langue française, Québec Amérique, 6e édition, 2015.

## Évaluation

Évaluation	Date de l'évaluation	Valeur
Participation	Tout le trimestre	10 %
Tests de lecture (2)	Semaines 2 et 5	5 %
Examen partiel	Semaine 7	20 %
Rédactions (à la maison)	Semaines 4, 9 et 12	15 %
Exercices de correction (en classe)	Semaines 3, 6, 10 et 13	15 %
Examen final (2 heures)	Période d'examens	35 %
Total		100 %

### Participation

Participation « active » au cours : présence et participation aux discussions et activités (le seul fait d'être présent en classe n'est pas suffisant pour obtenir tous les points).

### Tests de lecture

Deux courts tests de lecture (10 minutes chacun) permettant d'évaluer que la lecture des nouvelles a été faite avant les cours dans lesquels ces nouvelles seront travaillées.

### Examen partiel

Test en classe comportant un exercice de correction, un exercice de rédaction et des questions portant sur les notions étudiées.

### Rédactions (à la maison)

Il s'agit de trois rédactions à faire à la maison à partir de notions grammaticales vues en classe. Ces rédactions consisteront en un pastiche, un conte et un rapport. Des consignes seront données en classe. Chaque rédaction fera l'objet d'une double correction. Veuillez noter que la date de remise indiquée dans le plan de cours correspond à la remise initiale. Après une première correction de la part de la professeure, les étudiant(e)s auront une semaine pour fournir une version révisée en fonction des commentaires fournis. *Description de l'évaluation*

### Exercices de correction

Les étudiant(e)s devront repérer et corriger les fautes dans des textes fournis par la professeure. Les notes des 3 meilleurs exercices de chaque étudiant(e) (sur les 4 effectués en classe) seront retenues et vaudront chacune 5 % de la note finale.

### Examen final

Examen d'une durée de 2 heures, en trois parties : un exercice de correction, un exercice de rédaction et des questions portant sur les notions étudiées. La période d'examen aura lieu du 9 au 24 avril 2018. L'horaire sera affiché en ligne vers la sixième semaine de cours. Aucune modification de date d'examen ne sera permise pour des raisons de voyage.

Semaine	Date	Matière   Thème	Lectures à faire	Évaluations
1	1er janvier	Introduction Anglicismes et faux-amis	Maupassant, nouvelles 1, 2 et 3	(M) = mardi (J) = jeudi
2	8 janvier	Méthode de correction Maupassant Articulations du texte	Maupassant, nouvelles 1, 2 et 3	Test de lecture 1 (J)
3	15 janvier	Articulations du texte (suite) Écrire un pastiche Concordance des temps		Texte à corriger 1 (J)
4	22 janvier	Clarté de la syntaxe Ponctuation	Maupassant, nouvelles 4 et 5	Remise devoir 1 (M)
5	29 janvier	Expression du temps Passé simple Écrire un conte	Maupassant, nouvelles 4 et 5	Test de lecture 2 (J)
6	5 février	Figures d'exagération et d'atténuation (litote, hyperbole, superlatif) Mots indéfinis (tout, tel, etc.)		Texte à corriger 2 (J)
7	12 février	Suite et fin de la matière Préparation examen de mi- trimestre	Lectures à faire	EXAMEN DE MI- TRIMESTRE (J)
8	19 février	SEMAINE DE LECTURE		
9	26 février	Homophones C'est / Il est	Lectures à faire	Remise devoir 2 (M)
10	5 mars	Prépositions Pronoms relatifs		Texte à corriger 3 (M)
11	12 mars	Participe passé Construction pronominale Écrire un rapport		
12	19 mars	Subjonctif Phrases hypothétiques	Lectures à faire	Remise devoir 3 (J)

Semaine	Date	Matière   Thème	Lectures à faire	Évaluations
13	26 mars	Voix passive Expressions idiomatiques		Texte à corriger 4 (M)
14	2 avril	Révision Préparation examen final		Évaluation

## Règlements du cours

### Absence

Une absence lors d'un examen en classe n'est admissible que pour une raison majeure (maladie, décès d'un proche, etc.) devant être prouvée par un document officiel (certificat médical ou autre). Voir le [site du registraire sur le règlement](#) pour de plus amples informations.

Si vous êtes malade pour un test en classe, veuillez faire remplir [le formulaire « verification of illness »](#) par votre médecin. Pas de rattrapage pour les travaux/examens manqués sans raison majeure. Le fait de partir en vacances n'est pas une raison valable. Une absence non motivée à un test ou à un examen entraînera la note 0.

Si l'étudiant(e) rate une ou plusieurs classes, il est de sa responsabilité de demander les notes de cours aux autres étudiants, quelle que soit la circonstance. L'enseignant ne répondra aux courriels ou aux appels téléphoniques demandant des informations sur le contenu d'une classe manquée que si l'absence est motivée par une raison majeure (deuil dans la famille, problèmes personnels, maladie, etc). Le fait de partir en vacances n'est pas une raison valable.

### Remise des travaux

La remise tardive d'un travail (sans entente préalable) se verra sanctionnée à raison de 5% par jour (incluant les week-ends). Les travaux remis plus d'une semaine après la date limite ne seront pas acceptés, sauf cas exceptionnel.

### Travail de groupe

Hormis dans le cadre des exercices spécifiquement identifiés par l'enseignant, le travail de groupe n'est pas permis.

### Plagiat

Tout plagiat sera porté à la connaissance du Directeur du département et du vice-doyen (Associate Dean, Faculty of Arts) et sera sanctionné. Le plagiat consiste à emprunter un texte ou une partie de texte sans employer les guillemets (« ») et/ou sans en indiquer la source précise (référence bibliographique complète), de façon à ce que le lecteur croie qu'il s'agisse de vos propres mots. Il peut s'agir d'un texte tiré d'un livre, d'un article, d'un site internet ou encore du travail d'un(e) autre étudiant(e), etc. Veuillez noter que soumettre (en tout ou en partie) un travail déjà présenté dans un autre cours est tout aussi inacceptable. Pour plus d'informations, voir les liens indiqués à la fin du plan de cours.

## Department policy

The Department reserves the right to refuse admission to, and/or credit for, any of its language courses to a student who has, in the view of the Department, a level of competence unsuited to that course.

## University policies

### Academic Integrity

In order to maintain a culture of academic integrity, members of the University of Waterloo community are expected to promote honesty, trust, fairness, respect and responsibility. See the [UWaterloo Academic Integrity Webpage \(https://uwaterloo.ca/academic-integrity/\)](https://uwaterloo.ca/academic-integrity/) and the [Arts Academic Integrity Office Webpage \(http://arts.uwaterloo.ca/current-undergraduates/academic-responsibility\)](http://arts.uwaterloo.ca/current-undergraduates/academic-responsibility) for more information.

### Grievance

A student who believes that a decision affecting some aspect of his/her university life has been unfair or unreasonable may have grounds for initiating a grievance. Read [Policy 70, Student Petitions and Grievances, Section 4 \(https://uwaterloo.ca/secretariat/policies-procedures-guidelines/policy-70\)](https://uwaterloo.ca/secretariat/policies-procedures-guidelines/policy-70). When in doubt please be certain to contact the department's administrative assistant who will provide further assistance.

### Discipline

A student is expected to know what constitutes academic integrity to avoid committing academic offenses and to take responsibility for his/her actions. A student who is unsure whether an action constitutes an offense, or who needs help in learning how to avoid offenses (e.g., plagiarism, cheating) or about "rules" for group work/collaboration should seek guidance from the course professor, academic advisor, or the undergraduate associate dean. For information on categories of offenses and types of penalties, students should refer to [Policy 71, Student Discipline \(http://www.adm.uwaterloo.ca/infosec/Policies/policy71.htm\)](http://www.adm.uwaterloo.ca/infosec/Policies/policy71.htm). For typical penalties check [Guidelines for the Assessment of Penalties \(http://www.adm.uwaterloo.ca/infosec/guidelines/penaltyguidelines.htm\)](http://www.adm.uwaterloo.ca/infosec/guidelines/penaltyguidelines.htm).

### Appeals

A decision made or penalty imposed under Policy 70, Student Petitions and Grievances (other than a petition) or Policy 71, Student Discipline may be appealed if there is a ground. A student who believes he/she has a ground for an appeal should refer to [Policy 72, Student Appeals \(http://www.adm.uwaterloo.ca/infosec/Policies/policy72.htm\)](http://www.adm.uwaterloo.ca/infosec/Policies/policy72.htm).

### Note for Students with Disabilities

The Office for Persons with Disabilities (OPD), located in Needles Hall, Room 1132, collaborates with all academic departments to arrange appropriate accommodations for students with disabilities without compromising the academic integrity of the curriculum. If you require academic accommodations to lessen the impact of your disability, please register with the OPD at the beginning of each academic term.